

NOTICE D'UTILISATION ESPACE ADHÉRENTS

Préambule

Au 1^{er} janvier 2017, Unimutuelles a changé de système informatique, afin, entre autres, de répondre à de nouvelles obligations réglementaires. Le nouvel espace adhérents permet de consulter les remboursements de soins effectués depuis le 1^{er} janvier 2017.

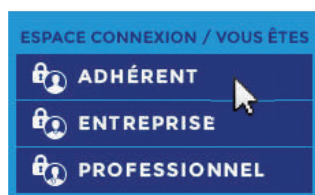
Si vous souhaitez des informations sur des prestations versées avant le 31 décembre 2016, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

MODE D'EMPLOI



1. Se connecter au site d'Unimutuelles : www.unimutuelles.fr.
2. Accéder à l'espace adhérent.

L'accès à « l'espace adhérent » s'ouvre sur une page d'authentification : l'identifiant de connexion doit être égal soit au code d'accès que vous a transmis votre mutuelle, soit votre adresse mail, et le mot de passe, celui que vous aurez choisi (minimum 8 caractères, dont au minimum une majuscule, une minuscule et un chiffre).



En cas de première visite, l'adhérent doit cliquer sur le lien « 1^{ère} visite ? » afin de réaliser son inscription.

Les autres services de cette page sont :

- [Mot de passe perdu](#) : processus de perte de mot de passe
- [Code d'accès perdu](#) : processus de perte du code d'accès

Authentification

Code ou email *

Mot de passe *

[Se connecter](#)

[Première visite ?](#)

[Mot de passe perdu ?](#)

[Code accès perdu ?](#)



Le processus d'inscription (1^{ère} visite)

Le processus d'inscription permet à l'adhérent d'accéder à son espace. **C'est donc un processus obligatoire et incontournable : sans inscription, l'accès aux services est impossible.**

Le processus d'inscription se déroule sur 4 étapes :

1^{ère} étape :

L'adhérent :

- Renseigne son numéro d'adhérent, ainsi que le code d'accès extranet édité sur sa carte mutualiste, sur ses relevés de prestations,
- Puis valide ces informations



Espace Adhérents

Pour vous connecter, veuillez saisir votre **identifiant de connexion** (le code d'accès que vous a transmis votre mutuelle ou votre adresse email) et le **mot de passe** enregistré lors de votre première visite.

Pensez à déclarer toute modification sur [votre situation personnelle](#).

Inscription

Afin de nous permettre de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir préciser votre **n° Adhérent** et le **code d'accès** qui se trouve sur votre relevé de prestations ou sur le courrier prévu à cet effet.

N° Adhérent *

Code d'accès *

[Retour](#)

[Valider](#)



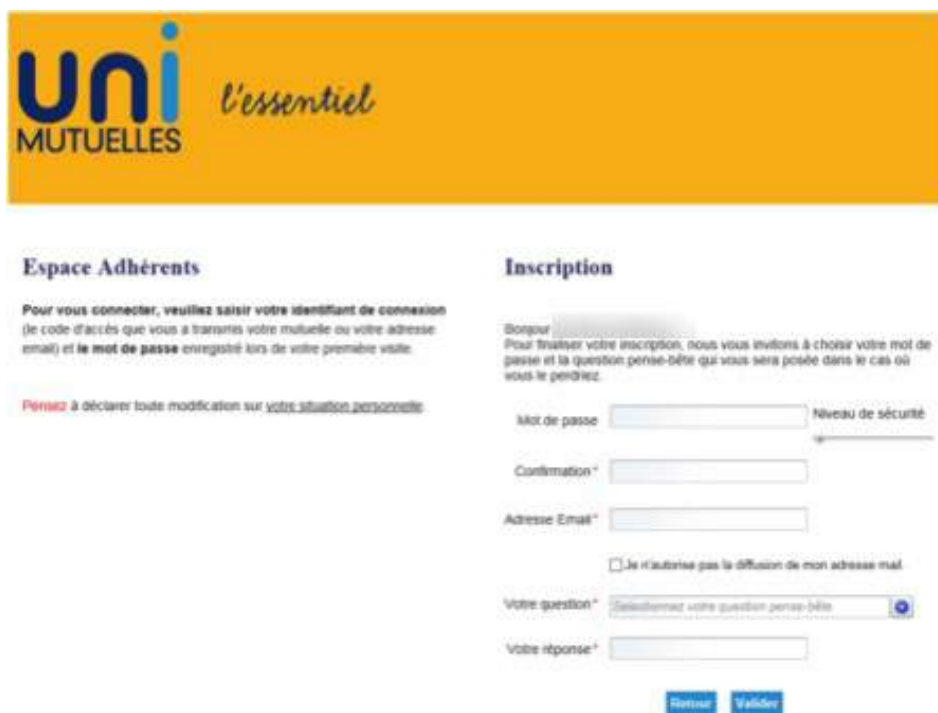
2^{ème} étape :

L'adhérent doit procéder aux actions suivantes :

- Choisir son mot de passe personnel. C'est le mot de passe qu'il utilisera lors de ses prochaines connexions (le mot passe choisi doit comporter un minimum de 8 caractères, dont au minimum une majuscule, une minuscule et un chiffre).
- Préciser son adresse mail.

 L'utilisateur devra certifier son e-mail, c'est-à-dire valider l'adresse mail sur sa messagerie suite au message reçu lors de la dernière étape de l'inscription.

- Choisir une question pense-bête parmi une liste de quatre questions qui lui sont proposées et indiquer la réponse à la question choisie.



The screenshot shows the Uni Mutuelles registration interface. On the left, the 'Espace Adhérents' section provides instructions for logging in and a link to declare personal changes. On the right, the 'Inscription' section guides the user through choosing a password, confirming it, providing an email address, and selecting a security question and answer. A 'Niveau de sécurité' indicator is visible next to the password field. At the bottom of the registration form are 'Retour' and 'Valider' buttons.

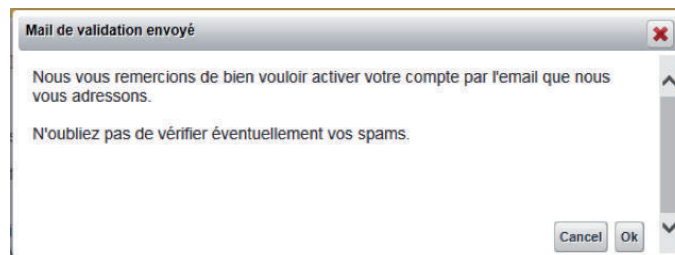


3^{ème} étape :

L'adhérent est ensuite invité à valider les conditions générales d'utilisation du site (CGU), en cochant la case « J'accepte les conditions d'utilisation », puis en cliquant sur « valider ».



Apparaît alors cette fenêtre :

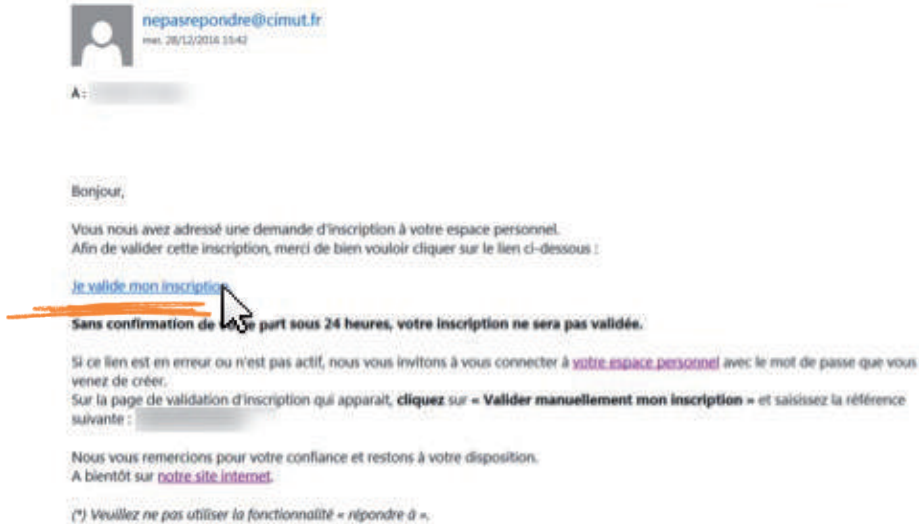


Cliquer sur OK et passer à l'étape 4.



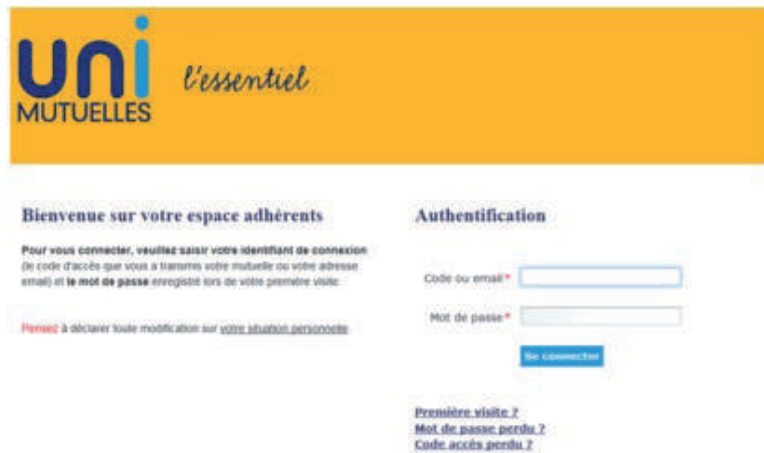
4^{ème} étape

L'adhérent dispose de 24 heures pour activer son compte en cliquant sur l'email automatique reçu :



 **Vous devez vous connecter à votre boîte mail personnelle afin de valider votre compte en cliquant sur le lien « [Je valide mon inscription](#) ».**

Ce n'est qu'à la validation de ce lien que le compte « Espace adhérent » sera créé. L'adhérent peut alors se connecter à son espace.



FONCTIONNALITÉS DU NOUVEL ESPACE ADHÉRENT

Les adhérents de la mutuelle peuvent :

- Consulter leurs remboursements et leurs relevés de décomptes,
- Consulter les bénéficiaires de leur contrat, leurs coordonnées postales, téléphoniques, bancaires, ...
- Emettre des demandes de mise à jour de leur dossier (modification d'adresse, de coordonnées téléphoniques, bancaires, déclaration de naissance, déclaration d'un nouveau bénéficiaire, ...),
- Consulter les réponses aux demandes de devis et prise en charge en optique et dentaire,
- Lire les messages envoyés par leur mutuelle,
- Visualiser leurs garanties,
- Télécharger des documents mis à leur disposition.

MOT DE PASSE PERDU

Le mot de passe a été choisi par l'adhérent au moment de son inscription. L'adhérent seul le connaît ! Si l'adhérent perd son mot de passe, le système va lui proposer d'en changer après avoir contrôlé son identité. Pour les assurés n'ayant pas d'adresse e-mail certifiée, le contrôle porte sur le numéro d'adhérent, le code d'accès et sur la question pense-bête et la réponse mémorisées au moment de son inscription.

Pour les assurés possédant une adresse e-mail certifiée, ils ont la possibilité de choisir le mode de régénération de leur mot de passe :

- Soit par la procédure en répondant à leur question pense-bête (procédure décrite précédemment).
- Soit par l'envoi d'un mail sur leur adresse enregistrée au dossier et qui contient un lien de redirection vers l'écran de modification du mot de passe.

CODE D'ACCÈS (OU CODE EXTRANET) PERDU

Le code extranet a été communiqué à l'adhérent sur les cartes mutualistes, sur les avis d'échéance, sur les relevés de prestations, les appels de cotisations...

La première démarche consiste donc à retrouver le code d'accès dans un des documents cités ci-dessus.

L'adhérent a la possibilité d'adresser une notification de perte du code d'accès en cliquant sur le lien « code d'accès perdu » et en fournissant son adresse mail et son numéro d'adhérent.

